RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des Pyrénées-Orientales
MAIRIE DE LATOUR-BAS-ELNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°69/2019

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-et-un novembre, le Conseil Municipal de la Commune de **LATOUR-BAS-ELNE** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur Pierre ROGÉ, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : le jeudi 14 novembre 2019
Présents : M. Pierre ROGÉ, M. Jean ALSINA, Mme Thérèse BADOSA, M. François BONNEAU, M. BOUSSAT André, Mme Séverine CAMPS, M. Jean-Marie CAYUELA, M. Claude COSTA, Mme Danielle CULAT, Mme Evelyne DECROCK, Mme ESCARO Marie-Renée, M. Adel M'ZOURI, Mme Odile PIC, Mme Michelle PY, M. Henri SANCHEZ, Mme Patricia SENEGA DUPRÉ.
Excusé : M. Julien LLUGANY donne pouvoir à M. François BONNEAU.
Secrétaire de séance : Mme Patricia SENEGA DUPRÉ.

Objet : Motion contre la suppression du CAPES de Catalan

Adoptée à l'unanimité des membres présents du Conseil d'Administration de l'Association des Maires, des Adjoints et de l'Intercommunalité des Pyrénées-Orientales réunis le 26 septembre 2019 à SAINT-JEAN-PLA-DE-CORTS.

Nous avons appris que le Ministère de l'Education Nationale avait décidé de suspendre le CAPES de Catalan en n'ouvrant pas le concours en 2020.

La décision surprend à plusieurs titres : d'une part parce que le concours de professeur du secondaire crée en 1992 n'avait jamais été interrompue d'après « l'Associatio per a l'ensenyament del catala » et d'autre part parce que nombre de collèges du département n'ont pas encore de professeur de Catalan et que la demande des familles est avérée et non satisfaite.

Il est à noter également que cette décision pourrait obérer durablement les capacités de développement de l'enseignement du Catalan à l'université.

Alors que la création de l'Office Public de la Langue Catalane vient d'être officialisée par son installation au début du mois de septembre, la suspension du CAPES du Catalan est en contradiction complète avec les discours de l'Etat concernant la promotion de la langue Catalane.

Pour toutes ces raisons, il est proposé aux communes et intercommunalités :
- de s'opposer à cette suspension
- demander au Ministère de revenir sur sa décision et d'ouvrir la session 2020 du concours du CAPES de Catalan.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Pierre ROGÉ

MAIRIE DE LA TOUR-BAS-ELNE (66200)

Certifié exécutoire compte tenu de
Sa transmission en Préfecture
Sa notification
Sa publication
Le 22/11/2019